



# Comité d'Établissement

## Echos de la Réunion CE du 31/03/11

Tableau du plan de charge fourni par la direction.

SECTEURS	Avr-11					Mai-11	Juin-11	Observations
	S14	S15	S16	S17	Moyen			
St Hélène	11	11	11	11	11	9	9	1 512 - 1 413 - 3 MV25G
Prépa matière première	41	41	41	41	41	43	43	
CTD	6	6	6	6	6	6	6	
Préparation structures	11	11	11	11	11	11	11	
Malaxage & coulée	42	42	42	42	42	42	42	
Finition	19	19	19	19	19	19	19	
CND	10	10	10	10	10	10	10	
Laboratoires LBM	18	18	18	18	18	18	18	
Laboratoires LA	19	19	19	19	19	19	19	
C.E.P(ou SA)	57	57	57	57	57	55	55	
<b>Total charge</b>	<b>234</b>	<b>234</b>	<b>234</b>	<b>234</b>	<b>234</b>	<b>232</b>	<b>232</b>	
Détachés (hors P+SA)	3	3	3	3	3	4	4	
Indisponible	4	4	4	4	4	4	4	
Prêt	1	1	1	1	1	0	0	
Effectif inscrit SME	225	225	225	225	225	225	225	
Besoin extérieur	15	15	15	15	15	15	15	
<b>Effectif total</b>	<b>240</b>							
<b>Ecart effectif / charge</b>	<b>0</b>							

### Situation économique et de l'emploi :

Au sujet de l'incident survenu au CX3, la direction ne prévoit pas à l'heure actuelle de changement sur le plan de charge prévu.

Il est envisageable, selon le directeur, que des personnels du CX3 soient momentanément prêtés au secteur matières premières.

**CEP** : même niveau de charge en avril qu'en mars, légère remontée de l'activité pastillage prévue en mai.

Arrivée au 1er avril de 3 opérateurs de BNC et de 3 intérimaires (en plus de l'intérimaire déjà présent.)

**St Hélène** : Les 2 personnes prêtées sont susceptibles de réintégrer St Médard au mois de mai.

**Matières premières** : les 4 intérimaires sont prolongés jusqu'à la fermeture.

Arrivée de deux personnes de BNC au 1<sup>er</sup> avril.

**CTD** : l'intérimaire est prolongé jusqu'à la fermeture.

**Finition** : Un intérimaire est prolongé jusqu'à la fermeture, et un autre est embauché

**CSA** : Il y a deux intérimaires embauchés.

**Strand** : l'intérimaire est embauché.

**LA** : l'intérimaire est embauché.

**Service achat** : l'intérimaire est embauchée.

**DPS** : l'intérimaire est embauchée.

**Chaudronnerie** : l'intérimaire est embauché

**Chaufferie** : l'intérimaire est embauché.

### Cession SME à SAFRAN :

Le directeur a dit que ça ne serait pas signé aujourd'hui ni demain mais que c'était imminent.

Les élus SUD ont fait remarquer qu'il était inconcevable que les salariés puissent embaucher un matin sans savoir dans quelle entreprise !!!

Un CCE doit avoir lieu après le rachat mais les élus ont demandé que quelque chose soit prévu en terme de communication pour informer de la date du rachat effectif avant qu'il n'ait lieu !!!

**Remplacement du chef des services techniques** : Le directeur a dit qu'il serait en mesure d'annoncer sa décision dans la journée.

Le directeur a dit qu'il n'y avait pas de réorganisation de ce secteur de prévue, il

ne s'agit selon lui que du remplacement d'une personne.

### Suivi réorganisation matières premières :

Les élus SUD ont relayé le ras le bol du personnel, l'envie de partir du secteur depuis que les tâches sont distribuées sans les moyens pour les accomplir.

Les élus SUD ont également évoqués des problèmes révélateurs de la légèreté avec laquelle cette réorganisation a été mise en place, exemples à l'appui.

Le directeur a dit qu'il reverrait le chef de service.

### Rapport du médecin du travail :

Le médecin a évoqué les problèmes liés aux horaires de 3 x 8 et notamment les semaines de matin.

Le directeur a dit qu'il n'y avait pas d'autres solutions.

Les élus SUD ont souligné que « des opérateurs restent parfois 10 ans à faire ces horaires avec des conséquences irréversibles sur leur santé. »

«Entre supprimer ces horaires et les améliorer, il y a une marge et si les opérateurs pouvaient quitter le secteur au bout de quelques années sans perte de salaire, cela aurait certainement des conséquences très positives sur l'amélioration de la santé des opérateurs. »

D'autres points intéressants ont été abordés et les élus SUD ont constaté une réelle implication du médecin, c'est une situation nouvelle.

**Quitus CE** : Il a été adopté à 6 voix pour 6 votants (5 SUD, 1 CGT)